

Certificat de résidence de 2e cycle en optométrie

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Sommaire et particularités






NUMÉRO 2-655-1-2

CYCLE Cycles supérieurs

TITRE OFFICIEL Certificat de deuxième cycle
de résidence en optométrie

TYPE Certificat de deuxième cycle

CRÉDITS 39 crédits

-  Admission à l'hiver et l'été
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages obligatoires
-  Temps plein

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Jean-Marie Hanssens, responsable du programme 514-343-6111 poste 8805
jean-marie.hassens@umontreal.ca

Vicky Forino, TGDE 514 343-6111 poste 4893
tgde@opto.umontreal.ca

Présentation

Un programme rattaché à l'École d'optométrie, dont la mission s'articule autour de trois axes :

- l'enseignement,
- la recherche,
- le rayonnement.

Objectifs

Le programme de résidence a pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à un professionnel démontrant des compétences approfondies dans un des champs de la pratique optométrique.

Forces

L'École réalise sa mission en poursuivant des objectifs de pertinence, de qualité et d'ouverture, et cherche à positionner l'Université de Montréal, au sein de la Francophonie comme sur le plan international, parmi les chefs de file pour la formation et la recherche dans le domaine des sciences de la vision, de la santé oculaire et de la réadaptation en déficience visuelle.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1^{er} cycle en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est pas permise.

3. Scolarité

Le programme commence au trimestre d'été. Il peut cependant commencer aux trimestres d'automne ou d'hiver pour des cas exceptionnels autorisés par le directeur.

Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable de programme.

L'étudiant ne peut pas s'inscrire à temps partiel au programme de certificat.

4. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

5. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Hiver

- **Hiver 2022:** Du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} décembre 2021
- **Hiver 2023:** Du 1^{er} août 2021 au 1^{er} septembre 2022

Été

- **Été 2022:** Du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} février 2022

Structure du programme (2-655-1-2)

Version 02 (E19)

Le certificat comporte 39 crédits. Il est offert avec les cinq options suivantes :

- Option Optométrie pédiatrique et orthoptique (segments 01 et 70).
- Option Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes (segments 01 et 71).
- Option Réadaptation du handicap visuel (segments 01 et 72).
- Option Santé oculaire (segments 01 et 73).
- Option Optométrie communautaire (segments 01 et 74).

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A Cours et stages obligatoires

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
OPM 6020A	Stage - Première ligne de soins en optométrie 1	1.0	OPM 6021C	Stage complémentaire 3	2.0
OPM 6020B	Stage - Première ligne de soins en optométrie 2	1.0	OPM 6024A	Séminaires cliniques 1	1.0J
OPM 6020C	Stage - Première ligne de soins en optométrie 3	1.0	OPM 6024B	Séminaires cliniques 2	1.0J
OPM 6021A	Stage complémentaire 1	2.0	OPM 6024C	Séminaires cliniques 3	1.0J
OPM 6021B	Stage complémentaire 2	2.0			

SEGMENT 70 - PROPRE À L'OPTION OPTOMÉTRIE PÉDIATRIQUE ET ORTHOPTIQUE

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 70A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
OPM 6001	La vision du jeune enfant	3.0	OPM 6011A	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 1	6.0
OPM 6002	Déséquilibres oculomoteurs 1	3.0	OPM 6011B	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 2	6.0
OPM 6003	Déséquilibres oculomoteurs 2	3.0	OPM 6011C	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 3	6.0

SEGMENT 71 - PROPRE À L'OPTION PHYSIOLOGIE CORNÉENNE ET LENTILLES CORNÉENNES

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 71A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
OPM 6004	Lentilles cornéennes - cas spéciaux	3.0	OPM 6013B	Stage - Lentilles cornéennes 2	6.0
OPM 6005	Chirurgies réfractives - Aspect clinique	3.0	OPM 6013C	Stage - Lentilles cornéennes 3	6.0
OPM 6013A	Stage - Lentilles cornéennes 1	6.0	SCV 6013	Physiologie et métabolisme de la cornée	3.0

SEGMENT 72 - PROPRE À L'OPTION RÉADAPTATION DU HANDICAP VISUEL

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 72A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IDV 6017	Déficiência visuelle: aspect psychosocial	3.0J	OPM 6012A	Stage - Réadaptation handicap visuel 1	6.0
OPM 6006	Handicap visuel - Approche multidisciplinaire	3.0	OPM 6012B	Stage - Réadaptation handicap visuel 2	6.0
OPM 6007	Intervention en basse vision	3.0	OPM 6012C	Stage - Réadaptation handicap visuel 3	6.0

SEGMENT 73 - PROPRE À L'OPTION SANTÉ OCULAIRE

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 73A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
OPM 6005	Chirurgies réfractives - Aspect clinique	3.0	OPM 6014C	Stage - Santé oculaire 3	6.0
OPM 6014A	Stage - Santé oculaire 1	6.0	OPM 6022	Techniques d'imagerie en optométrie	3.0
OPM 6014B	Stage - Santé oculaire 2	6.0	OPM 6023	Diagnostics et traitements avancés	3.0

SEGMENT 74 - PROPRE À L'OPTION OPTOMÉTRIE COMMUNAUTAIRE

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 74A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 21 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
OPM 6036	Enjeux d'optométrie communautaire et mondiale	3.0	OPM 6037B	Stage en optométrie communautaire 2	6.0
OPM 6037A	Stage en optométrie communautaire 1	6.0	OPM 6037C	Stage en optométrie communautaire 3	6.0

Bloc 74B Cours complémentaires de spécialisation

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0S	MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0J
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0J	MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0S
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0	MSO 6617	Épidémiologie et santé publique	2.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0J	SPU 6001	Politiques publiques en santé	2.0J
MSO 6138A	Enjeux de santé publique	1.0	SPU 6002	Introduction aux méthodes qualitatives	1.0
MSO 6300	Introduction à la santé publique	1.0	SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0J
MSO 6353	Épidémiologie de terrain	3.0			

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Optométrie - Sciences de la vision	Maîtrise	45 crédits	2-656-1-0	Jour

Aperçu des expertises de recherche

Axes de recherche

- Vision et vieillissement
- Développement, plasticité et réadaptation du système visuel
- Physiologie neurovégétative du système visuel
- Développement technologique et correction visuelle
- Recherche clinique

Chaires de recherche

- Chaire CRSNG-Essilor sur la presbytie et la perception visuelle à l'Université de Montréal
- Chaire Colonel Harland Sanders en Sciences de la vision

En savoir plus : <http://www.opto.umontreal.ca/recherche/index.html>

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche